



PROCES VERBAL

de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2025

Salle commune Le Multatuli / Montbrillant

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 27 mars 2025
2. Authentification des nouveaux statuts de la Ciguë
3. Infos de l'ET et du CA
 - a. Point RH et réorganisation du pôle admin.
 - b. Votation OUI le 28/09 pour + de logements en coopérative
 - c. Présentation des futurs immeubles (Vernets et Saules)
4. Présentation et validation des comptes 2024
5. Présentation et validation du rapport d'activité 2024
6. Augmentation du taux de travail du poste chargé.e.x d'administration
7. Divers

0. Procédure

Début de l'AG : 18h30

Fin de l'AG : 21h00

Présidence : Sofia Yaïche et Elina-Alia Lanternier (membres bénévoles du CA de la Ciguë)

PV : Sophie Jussier Vittot

Scrutateur-ice-x-s : Selima Ben Salah et Antika Pacarizi

Décompte de présence et quorum :

Sociétaires :

- À atteindre : 36, selon le règlement
- Présence : 53 sociétaires incluant les membre.x.s de l'ET (collaborateurs) et du CA de la Ciguë (dont 9 représenté.e.x.s — par procuration)

Invité :

- Me Messali, notaire associé de l'étude MESSALI & FOSSATI



Accueil / Mot de bienvenue / Introduction

La présidence souhaite la bienvenue et remercie tous les participant.e.x.s d'avoir répondu présent.e.x.s ce soir en précisant l'importance de ce moment formel qui permet à chaque membre.x de la coopérative de s'exprimer et de prendre part aux décisions.

La présidence rappelle que toutes les personnes qui habitent à la Ciguë ou qui sont coopérateur.e.x.s non logé.e.x.s doivent signer la feuille de présence à l'entrée et recevoir 1 bulletin par vote. Il y a 2 bulletins de vote pour cette AG.

Rappel que les personnes avec une procuration (maximum une par personne) doivent remplir deux bulletins/ vote.

La présidence se présente brièvement et

- remercie la présence des coopérateur.e.x.s
- remercie la présence de Me Messali dans le cadre de l'authentification des statuts
- remercie les personnes qui ont organisé l'AG
- remercie Yoann Vogt pour l'affiche

La présidence rappelle qu'il y a un lexique des mots spécifiques à la Ciguë qui est à la table d'accueil avec les autres documents.

La Ciguë met à disposition quelques exemplaires des documents de séance qui sont tous accessibles en ligne sur le site de la Ciguë.

1. Validation de l'ODJ de l'AG :

Présentation de l'ordre du jour : pas de divers. L'ODJ est validé à l'unanimité.

- Pour : 53
- Abstention : 0
- Contre : 0

DECISION : L'ordre du jour de l'AG est accepté.
--

2. Approbation du PV de l'AG du 27 mars 2025

Rappel que le PV est disponible sur le site de la Ciguë depuis 10 jours.

Aucune demande de modification.

- Pour : 53
- Abstention : 0
- Contre : 0

DECISION : Le PV de la dernière AG du 27.03.2025 est approuvé
--

3. Authentification des nouveaux statuts de la Ciguë

La présidence annonce qu'à partir de maintenant, les personnes qui arrivent ne pourront plus exercer leur droit de vote.

Les statuts de la Ciguë ont été soumis au vote lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2024. Ils ont été validés à cette occasion, sans intervention notariale.



Conformément aux exigences légales du Registre du commerce de Genève, un nouveau vote se tient devant notaire afin d'adopter les statuts sous la forme authentique. Cette séance s'est déroulée en présence de Maître Messali.

Il est rappelé que la dernière modification statutaire portait sur l'article 16, relatif à la composition du Conseil d'administration, qui prévoit désormais la possibilité d'intégrer un à deux membre.x.s externes.

Me Messali indique que suite à une modification de la loi en 2023, toute modification même minime des statuts doit être faite devant notaire.

Me Messali lit le procès-verbal de jour qui sera adressé au Registre du Commerce de Genève. L'assemblée n'a pas de question et aucune demande de modification n'est apportée.

- Pour : 52
- Abstention : 1
- Contre : 0

DECISION : Les statuts de la Ciguë sont approuvés sous la forme authentique.

Me Messali est remercié et quitte la séance avant de passer au point suivant.

4. Infos de l'ET et du CA

a. Point RH et réorganisation du pôle admin.

La présidence explique que Seb, bien connu des coopérateur.e.x.s a quitté la Ciguë cet été après 20 ans passés à la Ciguë. La présidence le remercie chaleureusement pour tout le travail fourni et lui souhaite une très belle aventure professionnelle au sein d'une autre coopérative genevoise.

La présidence donne la parole aux nouveaux membre.x.s de l'ET (équipe de travail) Marco puis à Leïla pour qu'elles se présentent.

Marco continue au sein du pôle Technique pour assister Ursula et Cédric et appuyer l'équipe des Externes sur les arcades Quai Vernet, et ce jusqu'en décembre 2026.

Forte d'une expérience de huit ans dans l'immobilier, Leïla prendra en charge l'ensemble des signatures de baux ainsi que les démarches administratives liées à la gestion locative.

La présidence adresse ses remerciements aux nouveaux membre.x.s de l'équipe pour leur intervention ainsi que pour leur engagement au sein de la Ciguë.

La présidence passe la parole à Euredice pour parler de la réorganisation du pôle admin.

Suite au départ de Seb et sur décision du CA, une nouvelle organisation est mise en place :

- Leïla, recrutée pour son expérience en gestion locative, prend en charge la gestion locative à 60 %.
- Euredice, comptable de formation, assure désormais la comptabilité de la Ciguë et le suivi des remboursements de caution.



Réorganisation du pôle admin

- gestion locative : leila@cigue.ch
- annonces des départs: info@cigue.ch
- comptabilité : euredice@cigue.ch
- administration générale: admin@cigue.ch

Pour toute question relative aux baux et échéances, merci d'adresser vos messages directement à Leïla. Et pour toutes autres demandes (attestations , etc.), merci d'adresser vos messages à admin@cigue.ch.

Euredice explique que la Ciguë accuse actuellement un retard dans le traitement des remboursements, ainsi que dans la facturation de la cotisation annuelle 2025 et de l'assurance RC Ciguë.

Suite au départ de Seb, la charge de travail a fortement augmenté. Euredice, qui assure seule ces tâches, demande un peu de patience. Actuellement, les remboursements des personnes parties en juin sont en cours.

Afin de soutenir ce travail, Seif a été engagé en CDD jusqu'au 31.12.2025 pour comptabiliser les loyers entrants et aider à rattraper le retard.

Un problème avec le nouveau logiciel empêche actuellement l'envoi en masse des factures de cotisation annuelle et assurance RC. C'est un problème à résoudre rapidement.

Toutefois, les nouveaux arrivants ou les personnes venant signer leur avenant reçoivent bien leurs factures. En revanche, il n'est pas encore possible d'envoyer celles des membre.x.s déjà présent.e.x.s.

La Ciguë s'excuse pour ces retards et assure qu'elle fait tout son possible pour régulariser la situation rapidement. Aucune question n'est posée.

La présidence remercie Euredice pour son intervention et passe la parole à Saskia pour le point suivant.

b. Votation OUI le 28/09 pour + de logements en coopérative

La Ciguë a souhaité faire un point lors de l'AG au vu de l'importance de cette votation.

Pour le mouvement coopératif, la Ciguë encourage à voter OUI.

Pourquoi ?

- 10 % des terrains seront attribués aux coopératives : un atout pour la Ciguë et pour l'avenir du logement à Genève.
- Des loyers stables, voire dégressifs.
- Une réponse concrète à la crise du logement.
- Dans la majorité des coopératives : droit de vote, participation active et vie démocratique, favorisant des quartiers plus vivants et solidaires.

La Ciguë vous invite à déposer votre enveloppe de vote dans la boîte du Service des votations et élections (rue des Mouettes 13) jusqu'au samedi 27.09 à 12h00 ou d'aller à votre local de vote dimanche 28.09 entre 10h00 et 12h00 (avec une pièce d'identité).

Le 24 septembre, le taux de participation est seulement de 25,1%.

L'assemblée n'a pas de question et la présidence passe au point suivant.



c. Présentation des futurs immeubles (Vernets et Saules)

Saskia présente les 2 futurs immeubles de la Ciguë.

Quai Vernets ; Future adresse désormais connue : passage Nora-SYLVÈRE 2

Le Passage Nora-SYLVÈRE, rend hommage à cette comédienne d'origine néerlandaise, active à Genève, notamment avec la Compagnie Pitoëff.

La mise en location est prévue entre avril et juin 2026

La Ciguë réceptionne le bâtiment le 30.03.2026

Données générales : Arcade commerciale en sous-sol et rez-de-chaussée,

9 étages, 17 logements, 121 chambres, 1 salle commune et 3 ateliers,

1 buanderie, 1 toiture terrasse

Détail des logements

1er étage > un cluster comprenant :

- 3 unités de 2 chambres (30 m²) ;
- 1 unité de 3 chambres (56 m²), réunies autour d'un sas et d'une salle-de-bain.
- Séjour-cuisine de 50 m², partagé
- Séjour secondaire de 13 m², partagé

Public cible : priorité aux personnes en formation avec enfants

Loyer moyen prévisible (hors charges) : CHF 680-1250.-

Les loyers moyens sont donnés à titre indicatif et sont encore en cours de validation par l'OCLPF. Ils varieront par ailleurs en fonction de la surface et de l'équipement des chambres.

Saskia présente les plans et apporte des précisions sur l'aménagement des étages destinés aux colocations, ce type de logement suscitant particulièrement l'intérêt des membre.x.s de l'assemblée générale.

Etages 2 à 9 > colocations de 11 pièces :

- 9 chambres (entre 12 et 14 m²) ;
- Séjour-cuisine de 45 m², partagé

Etages 2 à 9 > colocation de 9 pièces :

- 7 chambres (entre 12 et 14,5 m²) ;
- Séjour-cuisine de 34 m², partagé

Les chambres sont distribuées autour d'un grand couloir et une loggia sera partagée entre colocations.

Public cible : dans les critères Ciguë, postulations groupées

Loyer moyen prévisible (hors charges) : CHF 395-450.-

Les loyers moyens sont donnés à titre indicatif et sont encore en cours de validation par l'OCLPF. Ils varieront par ailleurs en fonction de la surface et de l'équipement des chambres.

La taille minimale des groupes pour les pré-attributions sera fixée à 5 ou 9 personnes au maximum.

Des vidéos sont passées pour montrer les espaces des appartements à 9 chambres et ceux à 5 chambres.

Question : Fenêtre

Les fenêtres s'ouvrent-elles ?

Réponse : oui et dans les 2 sens.



Sentier des Saules 3-5

Immeuble en collaboration avec la Codha sur le site de l'ancienne usine STERNE.

RESSOURCES URBAINES avait obtenu un bail temporaire pour s'y installer avant la démolition et accueillir beaucoup d'associations culturelles et d'artistes (Le Silure, la bibliothèque de l'Infokiosque, etc...)

Terrasse partagée avec les habitants de la Codha et vue imprenable sur Genève en bordure du Rhône.

Un des atouts de l'immeuble est sa situation géographique centrale (à proximité des lieux de formation et, respectivement, de l'Arve et du Rhône, bien desservi par les transports, dans des quartiers vivants et festifs (donc potentiellement plus susceptible d'être bruyants). Ce bâtiment neuf est une construction écologique.

La mise en location de 35 chambres est prévue pour la rentrée de septembre 2026.

Détail des logements

Etages 5 à 9, dans les étages supérieurs de l'immeuble > colocations de 7 pièces :

- 5 chambres (entre 10 et 19 m²)
- Cuisine de 13-14,5 m², partagée
- Séjour de 26 m², partagé

Public cible : dans les critères Ciguë, postulations groupées

Loyer moyen prévisible (hors charges) : CHF 350-620.—

Les chambres de 19m² seront plus chères.

NB : Les loyers moyens sont donnés à titre indicatif et sont encore en cours de validation par l'OCLPF. Ils varieront par ailleurs en fonction de la surface et de l'équipement des chambres.

Saskia présente le plan et quelques photos du chantier. La charpente en bois est désormais visible, mettant en valeur la matérialité de l'immeuble.

Présentation du calendrier par Saskia – à titre indicatif et très prévisionnel

VERNETS

Octobre 2025 : les internes s'occupent de constituer les commissions d'attribution.

Les membre.x.s sont invité.e.x.s à participer, sauf s'ielles souhaitent postuler.

Novembre-décembre 2025 : publication de l'annonce pour les clusters puis des autres logements un peu plus tard.

Décembre 2025 : organisation d'une rencontre afin de favoriser la création de groupes mixtes.

1^{er} trimestre 2026 : entretiens d'attribution.

Avril 2026 : 1^{ers} emménagements.

SAULES

Octobre 2025 : les internes s'occupent de constituer les commissions d'attribution.

Les membre.x.s sont invité.e.x.s à participer, sauf s'ielles souhaitent postuler.

Janvier-février 2026 : publication des annonces en février 2026.

2^e trimestre 2026 : entretiens d'attribution.

Saskia demande aux groupes de déjà s'organiser.



Questions :

Public cible

Quel est le public cible : personnes logé.e.x.s ou non logé.e.x.s?

Réponse : Saskia répond que lors des rencontres, les groupes ne seront pas forcément constitués afin de laisser de la place aux personnes non logé.e.x.s. Maëllie précise toutefois que la priorité sera donnée aux personnes logé.e.x.s sur le point de perdre leur logement.

L'assemblée n'a plus de question et la présidence passe au point suivant.

5. Présentation et validation des comptes 2024

La présidence passe la parole à Euredice qui présente les comptes 2024 et la répartition du bénéfice à approuver.

En préambule, Euredice explique que les comptes 2024 sont validés en septembre au lieu de juin cette année, en raison de difficultés liées à la migration vers Quorum. Cette migration, réalisée en milieu d'année, a été complexe et a engendré un retard dans la comptabilité et dans la présentation des comptes 2024. Un problème de réconciliation de comptes entre les deux logiciels a également contribué à ce retard. La clôture au 30.06.2025 reste compliquée, mais un travail est en cours pour régulariser la situation. Cinq exemplaires des comptes 2024 sont disponibles et la version numérique est en ligne sur le site de la Ciguë.

Présentation des comptes 2024, explications et conclusion

Bilan

- À l'actif :

Baisse de l'actif circulant, liée au retard de la comptabilité. Les réviseurs ont demandé une provision de loyers importante. Cela a conduit à une forte augmentation des provisions sur débiteurs.

Hausse de l'actif immobilisé, en raison de la valorisation des immeubles en construction (Vernets et Saules).

- Au passif :

Hausse des capitaux étrangers, due à des prêts hypothécaires plus importants qu'en 2023 pour financer les immeubles en construction (Vernets et Saules).

Compte de résultat

- Revenus directs et indirects : relativement stables par rapport à 2023, avec une légère diminution des revenus locatifs (écart d'env. CHF 200'000.—), notamment liés aux restitutions de chambres à Bourgogne et Colovray.
- Charges d'exploitation : hausse en 2024, principalement liée aux salaires (renforts pour la migration du logiciel, engagement d'Imrane pendant 6 mois pour les signatures de baux, et postes étudiants durant l'été 2024).
- Résultat hors exploitation : remboursement d'impôts (depuis 2019), suite à la reconnaissance d'utilité publique obtenue en 2025 (mais comptabilisé en 2024).

Provisions et impact

- Les réviseurs ont demandé la création d'une provision sur débiteurs (CHF 305'960.— en 2024 contre env. CHF 20'000.— en 2023), afin de sécuriser la présentation des comptes (doutes sur la solvabilité et sur l'encaissement des loyers, absence de rappels envoyés).
- Cette provision a fait baisser l'actif circulant et créé une charge exceptionnelle en 2024.



- En 2025, avec la mise à jour de la comptabilité et l'envoi des rappels, cette provision pourra être dissoute, ce qui devrait générer un bénéfice supplémentaire.

Résultat

Bénéfice 2024 : CHF 229'497.—, essentiellement grâce au remboursement d'impôts. Sans ce remboursement, la situation aurait été plus problématique, notamment vis-à-vis des bailleurs de fonds et de la trésorerie. En 2025, un bénéfice estimé à CHF 280'000.— est attendu grâce à la dissolution de la provision sur débiteurs.

Questions :

Dissolution de la provision

Que vas t'il se passer si on annule cette provision?

Réponse : confirmation qu'un bénéfice est prévu pour 2025 suite à la dissolution de cette importante provision.

Bénéfice et réserves

Le bénéfice lié à la dissolution de la provision va-t-il intégrer les réserves ?

Réponse : La provision, enregistrée comme une charge en 2024, sera comptabilisée comme un produit lors de sa dissolution en 2025 (par son annulation). Il s'agit d'une technique comptable : cette dissolution n'alimentera pas directement les réserves, mais entrera dans le calcul du bénéfice à affecter (répartition du bénéfice).

Budget 2025 déficitaire

Le budget 2025 voté en mars dernier annonçait pourtant une perte ?

Réponse : oui car on ne s'attendait pas à un remboursement des impôts qui a limité les pertes en 2024 et fera baisser les charges en 2025.

Bénéfices 2024 à répartir

Que faire de l'argent des bénéfices réalisés ?

Réponse : Euredice explique que la répartition du bénéfice sera présentée, mais qu'il convient d'abord de procéder à la conclusion.

Conclusion

Points négatifs

- Migration vers le nouveau logiciel.
- Retards persistants dans la comptabilité.
- Difficultés rencontrées pour l'audit des comptes.
- Augmentation des charges salariales.

Points positifs

- Reconnaissance d'utilité publique.
- Remboursement des acomptes d'impôts depuis 2019.



Répartition du bénéfice

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DE L'EXCEDENT ACTIF		
	2024	2023
	CHF	CHF
Profits et pertes reportés	2 560,07	2 244,77
Résultat de l'exercice	<u>229 497,53</u>	<u>323 592,93</u>
EXCEDENT A REPARTIR	<u>232 057,60</u>	325 837,70
Attribution à la réserve légale (cf. statuts art. 31)*	(11 470,00)	(16 180,00)
Attribution (utilisation) à la réserve immeubles - rénovations		
- Part du disponible des immeubles excédant la limite OCLPF**	(203 296,94)	(204 531,70)
- Utilisation du fonds de rénovation***	35 634,59	23 137,88
Attribution au fonds réservé au remb.du crédit CCL-Ouches****	(10 000,00)	(10 000,00)
Attribution supplémentaire à la réserve immeubles - rénovations	0,00	(100 000,00)
Attribution à la réserve spéciale	0,00	0,00
Attribution à la réserve constructions (nouveaux bureaux)	(40 000,00)	(25 000,00)
Attribution/utilisation fonds "cuisine-électroménager Montbrillant"	0,00	9 296,20
A REPORTER	<u>2 925,25</u>	2 560,07

*Attribution à la réserve légale (cf. statuts art. 31) : conformément aux statuts de la Ciguë

**Part du disponible des immeubles excédant la limite OCLPF : obligation pour les immeubles soumis au contrôle de l'OCLPF

*** Utilisation du fonds de rénovation : fonds attribué par immeubles en propriété et noté dans les comptes de résultat de chaque immeuble

**** Attribution au fonds réservé au remb.du crédit CCL-Ouches : crédit pour la construction de l'immeuble des ouches – obligation d'alimenter le compte réserve de CHF 10'000.— jusqu'à la fin du contrat.



Sur le solde de CHF 42'925.25, il est proposé ce soir d'affecter CHF 40'000.— à la réserve destinée à la construction et à l'aménagement des nouveaux bureaux. Les années précédentes, les importants bénéfices avaient permis d'alimenter un fonds pour des projets coopératifs. Cette année, la priorité est différente : les bureaux attribués à la Ciguë dans l'immeuble des Vernets seront livrés bruts et nécessiteront des travaux d'aménagement et d'installation.

Les aménagements des nouveaux bureaux sont estimés à CHF 500'000.—. En 2023, CHF 25'000.— avaient été affectés à ce poste, mais les fonds actuels restent insuffisants pour obtenir un financement externe. Le secteur Finance et le CA proposent donc d'affecter CHF 40'000.— supplémentaires aux nouveaux bureaux. Des démarches de recherche de financement pour l'aménagement des futurs bureaux de la Ciguë sont à venir: demande de subvention et demande de prêt.

Questions :

Bureaux actuels de la Ciguë

A qui appartiennent les bureaux actuels de la Ciguë ?

Réponse : ils appartiennent à la Ciguë et seront réattribués. Une annonce va être publiée et une commission dédiée a été créée pour organiser cette réattribution. L'annonce est en 1er lieu envoyé aux associations étudiantes.

Commission d'attribution de l'arcade Pont d'Arve

Peut-on participer à la commission ?

Réponse : oui, merci de communiquer son contact à Sophie ou Ursula, ici présentes.

Nouveau revenu

La location des bureaux actuels va être une nouvelle source de revenus pour la Ciguë ?

Réponse : Oui, la Ciguë paie à ce jour un loyer fictif pour les bureaux actuels (trop exigus au vu du nombre de collaborateurs et va remettre son arcade.

Aux Vernets, la Ciguë ne sera plus propriétaire de ses bureaux (c'est la FGLS qui est propriétaire) et elle devra assumer des charges locatives d'environ CHF 2'800.--/mois (espace beaucoup plus grand (200m2) avec salle de réunion pour les signatures de baux (espace confidentiel)).

Hausse des charges locatives

Comment ce surcoût sera-t-il reporté dans les comptes ?

Réponse : il s'agira de charges supplémentaires, mais la Ciguë est en recherche active de subventions auprès des communes afin de limiter l'impact. Pour rappel, la Ciguë est une coopérative à but non lucratif et n'est pas destinée à générer des bénéfices.

Les réserves Solidarité internationale et Coopérateur.e.x.s ne sont plus alimentées depuis 2022. Malheureusement, cette année encore — pour la deuxième fois consécutive — il ne sera pas possible d'y verser de nouveaux montants.

L'Assemblée remercie pour la présentation des comptes 2024 qui est particulièrement bien détaillée, claire et explicite.

L'Assemblée procédera au vote à la fin de l'ensemble des points à l'ordre du jour. Une pause de 15 minutes sera observée durant le dépouillement. La présidence annoncera ensuite les résultats des votes.

Approbation des comptes 2024 (bilan et compte de résultat) :

Oui : 52

Non : 0

Abstention : 1



Approbation de la répartition du bénéfice 2024:

Oui : 47

Non : 5

Abstention : 1

DECISION : Les comptes 2024 (bilan, compte de résultat et répartition du bénéfice) de la Ciguë sont approuvés.

6. Présentation et validation du rapport annuel 2024

La présidence passe la parole à Maëllie et Indira est remerciée pour son travail de graphisme.

Maëllie présente les points marquants de l'année 2024 qui n'avaient pas encore été abordés au cours de l'Assemblée générale.

Une commission d'embauche a été constituée en 2024 pour les 2 entrées en fonction faites en janvier 2025.

En 2024, il y a eu une grande élection pour le renouvellement du CA, incluant des membre.x.s externes (nouvelle composition du CA).

L'Université d'hiver a été un moment de réflexion et de recul par rapport au travail quotidien des membre.x.s de l'ET.

Une nouvelle structuration en secteurs est née en 2024. En plus des organes existants (ET, CA, AG), 4 secteurs se sont créés comme espaces de réflexion stratégique et non décisionnels:

1. Secteur Finance
2. Secteur Gouvernance
3. Secteur Développement de l'habitat
4. Secteur Vie interne

En 2024, la Ciguë a participé à la manifestation « Droit au logement ».

Maëllie fait un bref résumé des commissions et groupes de travail de 2024 :

- Commission fête de la Ciguë (collaborations avec la Coulou et l'Usine).
- Commissions animées par l'ET, le CA et des coopérateur.e.s :
 - Commission introduction
 - Commission embauche
 - Commission inclusivité (soutien aux personnes rencontrant plus de difficultés à intégrer la Ciguë)
- Groupe de travail Conflits : en cours de développement.

Question

Adresse des objets en location

Peut-on enlever les numéros de rue ?

Réponse : oui, bien sûr c'est une erreur de les communiquer. Seuls les immeubles en propriété sont à noter avec les numéros de rue.

Une personne remarque qu'un total des objets en location est faux. Une correction sera apportée par la Ciguë.



Approbation du rapport annuel 2024:

Oui : 51

Non : 0

Abstention : 2

DECISION : Le rapport annuel 2024 de la Ciguë est approuvé.
--

7. Augmentation du taux de travail du poste de chargé.e.x d'administration (+ 10 % dès septembre 2025)

Sophie prend la parole. Elle explique que le poste de chargé.e.x d'administration est un poste nouvellement créé et occupé actuellement par elle-même.

Après 9 mois, il apparaît que le taux initial de 50 % a été sous-estimé au regard des missions incluses dans le cahier des charges (organisation et logistique des réunions, suivi administratif des coopérateur.e.x.s, diverses tâches générales), auxquelles s'ajoutent les besoins liés au prochain déménagement, le soutien apporté aux membre.x.s de l'ET et des tâches non prévues initialement, comme la gestion informatique. L'ET et le CA proposent donc d'augmenter ce taux de travail à 60%.

Oui : 47

Non : 3

Abstention : 3

DECISION : L'augmentation du taux de travail du poste de chargé.e.x d'administration (+ 10 % dès septembre 2025) est approuvée.
--

8. Divers

Il n'y a pas de divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Co-Présidente
Sofia YAICHE

Co-Présidente
Elina ALIA-LANTERNIER